RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01239
Numéro SIREN : 500 702 261
Nom ou dénomination : ABC MAXI LIFT

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009507

" Certifié conforme le 9 octobre 2023 "

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 443 749	2 319 054	3 124 695	1 619 729	1 504 966
Autres immobilisations corporelles	86 903	59 077	27 826	47 388	- 19 562
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	225 382		225 382	279 724	- 54 342
TOTAL (I)	**5 756 034**	**2 378 131**	**3 377 902**	**1 946 841**	**1 431 061**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	12 113		12 113	1 418	10 695
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	31 856		31 856	31 673	183
Clients et comptes rattachés	672 705		672 705	733 768	- 61 063
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 096		3 096	23 948	- 20 852
. Personnel	517		517	517	
. Organismes sociaux	380		380	315	65
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 204		81 204	65 458	15 746
. Autres	604 350		604 350	922 045	- 317 695
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	242 633		242 633	213 578	29 055
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 204		9 204	8 490	714
TOTAL (II)	**1 658 059**		**1 658 059**	**2 001 209**	**- 343 150**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**7 414 093**	**2 378 131**	**5 035 962**	**3 948 049**	**1 087 913**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 800 000)	800 000	800 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation	1 637 481		1 637 481
Réserve légale	2 937	2 937	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	888 309	888 309	
Report à nouveau	-15 996	-79 760	63 764
Résultat de l'exercice	-26 694	63 764	- 90 458
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**3 286 036**	**1 675 250**	**1 610 786**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	929 276	1 122 869	- 193 593
. Découverts, concours bancaires	459	350	109
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	17 323	38 691	- 21 368
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 127	- 5 127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	517 928	781 746	- 263 818
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	101 002	68 148	32 854
. Organismes sociaux	31 177	22 160	9 017
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	82 664	75 617	7 047
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 907	2 465	1 442
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	66 189	155 628	- 89 439
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**1 749 925**	**2 272 800**	**- 522 875**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**5 035 962**	**3 948 049**	**1 087 913**

Annexes Légales 2023

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 5 035 961,77 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -26 693.86 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Provision spéciale de réévaluation
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

NCM1

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel et outillage industriels	**de 1 à 5 ans**
Agencements, aménagements, installations	**5 ans**
Matériel de transport	**de 3 à 5 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 3 ans**

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS

Cette année la société a réévalué ces actifs incorporels et corporels.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 806 268	1 637 481	12 854
Autres installations, agencements, aménagements	1 731		
Matériel de transport	82 909		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 263		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**3 893 171**	**1 637 481**	**12 854**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	279 724		
TOTAL	**279 724**		
TOTAL GENERAL	**4 172 895**	**1 637 481**	**12 854**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		12 854	5 443 749	1 637 481
Autres installations, agencements, aménagements			1 731	
Matériel de transport			82 909	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			2 263	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**12 854**	**5 530 652**	**1 637 481**
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		54 342	225 382	
TOTAL		**54 342**	**225 382**	
TOTAL GENERAL		**67 196**	**5 756 034**	**1 637 481**

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 186 539	145 368	12 854	2 319 054
Installations générales, agencements divers	494	347		841
Matériel de transport	37 177	19 015		56 192
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 844	200		2 044
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**2 226 054**	**164 930**	**12 854**	**2 378 131**
TOTAL GENERAL	**2 226 054**	**164 930**	**12 854**	**2 378 131**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	145 368				
Installations générales, agencements divers	347				
Matériel de transport	19 015				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	200				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**164 930**				
TOTAL GENERAL	**164 930**				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	225 382		225 382
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	672 705	672 705	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	517	517	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	380	380	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	81 204	81 204	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	607 446	607 446	
Charges constatées d'avance	9 204	9 204	
TOTAL GENERAL	**1 596 839**	**1 371 457**	**225 382**

Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements des prêts dans l'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	459	459		
- plus d'un an	929 276	929 276		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	517 928	517 928		
Personnel et comptes rattachés	101 002	101 002		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 177	31 177		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	82 664	82 664		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 907	3 907		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 323	17 323		
Autres dettes	66 189	66 189		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**1 749 925**	**1 749 925**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	193 562
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	56 939
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	126 445
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**183 384**

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	474
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 036
Dettes fiscales et sociales	114 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**244 353**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	9 204	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**9 204**	

:

NOBS

ABC MAXI LIFT
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 800.000 €
Siège social : 190 rue Jules Verne
97420 LE PORT
RCS de SAINT-DENIS n°500 702 261

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 OCTOBRE 2023

*

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

2/ DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 une perte de 26.694 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : - 26.694 €
- Affectation au poste Report à nouveau : - 26.694 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3.286.037 € répartis comme suit:

Capital social	800.000 €
Ecarts de réévaluation	1.637.481 €
Réserve légale	2.937 €
Autres réserves	888.309 €
Report à nouveau	-42.690 €
Capitaux propres	3.286.037 €

L'Assemblée générale ordinaire des associés est informée que les actifs immobilisés ont fait l'objet d'une réévaluation telle que prévue par l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2021 n°2020-1721, avec la conséquence de l'insertion du poste "Ecarts de réévaluation" pour un montant estimé à 1.637.481 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

Certifié conforme le 9 octobre 2023,
M. Nicolas CHEUNG-AH-SEUNG
Gérant

" Certifié conforme le 3 octobre 2023 "

ABC MAXI LIFT
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 800.000 €
Siège social : 190 rue Jules Verne
97420 LE PORT
RCS de SAINT-DENIS n°500 702 261

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le DEUX OCTOBRE,

A 10 heures 30,

Les associés de la société **ABC MAXI LIFT**, société à responsabilité limitée au capital de 800.000 €, immatriculée au RCS de Saint-Denis-de-LA-Réunion, dont le siège social est sis 190 rue Jules Verne, 97420 LE PORT, ci-après " la Société", se sont réunis en Assemblée Générale dans les locaux de la SARL STM sis 27 rue Gabriel de Kerveguen, 97490, SAINTE-CLOTILDE, sur convocation de la gérance par lettre du 15 septembre 2023.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Louis CHEUNG-AH-SEUNG, détenteur de la pleine propriété de 108 parts sociales ;
- Monsieur Jean-Philippe CHEUNG-AH-SEUNG, détenteur de la pleine propriété de 108 parts sociales ;
- Monsieur Nicolas CHEUNG-AH-SEUNG, détenteur de la pleine propriété de 168 parts sociales, représenté par Monsieur Jean-Philippe CHEUNG-AH-SEUNG suivant pouvoir daté du 27 septembre 2023.

Sont absents :

- Monsieur Jean-Pierre CHEUNG-AH-SEUNG, détenteur de la pleine propriété de 108 parts sociales ;
- Monsieur Jean-Yves CHEUNG-AH-SEUNG, détenteur de la pleine propriété de 108 parts sociales.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe CHEUNG-AH-SEUNG, associé, représentant Monsieur Nicolas CHEUNG AH SEUNG, gérant et associé.

Le Président propose d'attendre 5 minutes l'arrivée éventuelle des associés absents.

A 10h35, le Président fait circuler et signer la feuille de présence, qui permet de constater que les associés présents ou représentés ne réunissent que la moitié des droits de vote.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- approbation de la rémunération de la gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- fixation de la rémunération de la gérance pour l'exercice en cours et les exercices sociaux suivants ;
- questions diverses ;
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1/ PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

2/ DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 une perte de 26.694 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- ➢ Résultat de l'exercice : - 26.694 €
- ➢ Affectation au poste Report à nouveau : - 26.694 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3.286.037 € répartis comme suit:

Capital social	800.000 €
Ecarts de réévaluation	1.637.481 €
Réserve légale	2.937 €
Autres réserves	888.309 €
Report à nouveau	-42.690 €
Capitaux propres	3.286.037 €

L'Assemblée générale ordinaire des associés est informée que les actifs immobilisés ont fait l'objet d'une réévaluation telle que prévue par l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2021 n°2020-1721, avec la conséquence de l'insertion du poste "Ecarts de réévaluation" pour un montant estimé à 1.637.481 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

3/ TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

4/ QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

5/ CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de cogérant de la Société :

- Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG, né le 10 février 1978 à SAINT-DENIS (974), de nationalité française, demeurant 16 rue de Nice, 97400, SAINT-DENIS,

pour une durée indéterminée, le sus-nommé acceptant le mandat qui lui est confié.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

6/ SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés décide :

- (i) de maintenir, conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 14 octobre 2022, la rémunération annuelle de cogérance de Monsieur Nicolas CHEUNG-AH-SEUNG au montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes et indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice en cours du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et pour les exercices sociaux suivants, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale des associés.

- (ii) de fixer la rémunération annuelle de cogérance de Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG au montant de 12.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes et indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour le prochain exercice à courir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et pour les exercices sociaux suivants, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale des associés, précision faite qu'au titre de l'exercice en cours du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la rémunération de cogérance de Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG est fixé au prorata de la durée de ses fonctions au titre dudit exercice soit le montant de 3.000 € avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

7/ SEPTIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la nomination de Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG aux fonctions de cogérant de la Société, l'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 14 "GÉRANCE " des statuts de la Société comme suit :

Nouvelle mention :

" ***ARTICLE 14 : GÉRANCE***

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, choisi(s) parmi les associés ou en dehors d'eux. Le ou les gérant(s) sont nommés par les associés à la majorité requise pour les décisions ordinaires. Ils peuvent être révoqués dans les mêmes conditions.

Les associés, tous présents, nomment en qualité de gérant :

- *Monsieur Nicolas CHEUNG-AH-SEUNG, né le 25 octobre 1982 à SAINT-DENIS (974), demeurant 2 ter chemin des Brises, 97417, LA MONTAGNE, qui déclare accepter ces fonctions.*

Suivant procès-verbal des décisions de l'assemblée générale mixte des associés du 2 octobre 2023, est nommé cogérant de la Société pour une durée indéterminée :

- *Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG, né le 10 février 1978 à SAINT-DENIS (974), de nationalité française, demeurant 16 rue de Nice, 97400, SAINT-DENIS,*

En rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, chaque gérant a droit à une rémunération fixe, proportionnelle ou mixte dont le montant et les modalités de paiement sont déterminés par décision collective ordinaire des associés."

La résolution est rejetée, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

8/ <u>HUITIÈME RÉSOLUTION</u>

L'Assemblée générale ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

La résolution est adoptée à la majorité, soit 384 voix POUR, M. Jean-Pierre CHEUNG AH SEUNG et M. Jean-Yves CHEUNG AH SEUNG étant absents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 57.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal sur six (6) pages qui a été signé après lecture par le Président de séance.

M. Jean-Philippe CHEUNG-AH-SEUNG
Président de séance

